

UN LIBRARY



NATIONS UNIES

JUL 29 1979

ASSEMBLEE

UN/SA COLLECTION

GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.5/34/L.26  
28 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Identification des activités achevées, dépassées,  
d'une utilité marginale ou inefficaces

Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Bahamas, Belgique,  
Canada, Espagne, Etats-Unis, Japon, Maroc, Mexique, Mozambique, Papouasie-  
Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, République démocratique allemande,  
Royaume-Uni, Trinité-et-Tobago, URSS : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, dans laquelle elle priait le Secrétaire général, entre autres, d'inclure dans les rapports sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies des renseignements pertinents sur le personnel et les ressources libérés par suite de l'achèvement, de la réduction, de la réorganisation, de la fusion ou de l'élimination de programmes, projets, ou activités de l'Organisation,

Rappelant également sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, dans laquelle elle soulignait la responsabilité qui incombe au Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux compétents les activités qui sont dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, en indiquant les ressources susceptibles d'être libérées, de façon que les organes intéressés puissent prendre les mesures nécessaires,

Rappelant en outre sa résolution 32/201 du 21 décembre 1977, dans laquelle elle priait instamment le Secrétaire général de veiller à ce que soient appliquées les dispositions des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale dans l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 et du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979,

Rappelant aussi sa résolution 33/204, dans laquelle elle priait le Secrétaire général d'appliquer intégralement les dispositions des résolutions susmentionnées et de faire rapport à l'Assemblée, lors de sa trente-quatrième session, sur les mesures prises,

Réaffirmant qu'il importe d'identifier les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces aux fins de la réaffectation de ressources au financement de nouvelles activités de l'Organisation des Nations Unies,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général<sup>x/</sup> et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires xx/;
2. Note avec préoccupation que le Comité du programme et de la coordination a conclu que les renseignements contenus dans le rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 33/204 de l'Assemblée générale étaient insuffisants;
3. Demande au Secrétaire général d'identifier sans plus attendre les activités qui sont, à son avis, d'une utilité marginale et inefficaces et de faire rapport à ce sujet au Comité du programme et de la coordination lors de sa session de 1980;
4. Prie le Secrétaire général de faire également rapport au Comité du programme et de la coordination, lors de sa session de 1980, sur les activités achevées, sur les ressources ainsi libérées et sur les incidences qui en résultent pour le budget-programme;
5. Prie en outre le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, par l'intermédiaire du CCQAB, un rapport complet et détaillé sur l'application de la résolution 3534 (XXX) et de ses réaffirmations subséquentes.

-----

---

x/ Document A/C.5/34/4 et Corr.1 du 15 août 1979.

xx/ Document A/34/7/Add.1, du 22 octobre 1979.